

Un compositeur affirme s'être fait voler la musique d'une chanson de Martine Saint-Clair

YVES BOISVERT

■ René Grignon a eu une drôle de surprise quand il a reconnu la mélodie qu'il avait composée, accompagnée de paroles de Luc Plamondon et chantée par Martine Saint-Clair.

Ce jeune compositeur montrealais n'avait pourtant pas réussi à vendre sa mélodie, malgré ses nombreuses tentatives.

Grignon affirme aujourd'hui que son collègue Jean-Alain Roussel, qui a travaillé avec plusieurs stars (Cat Stevens, The Police, Catherine Lara, Diane Dufresne, Robert Charlebois...), lui a carrément dérobé la musique de ce qui est devenu *Tous les Juke-Box*, un petit «tube» québécois qui a rapporté jusqu'ici un peu plus de 6000 \$, côté musique.

Depuis hier, dans ce qui est sans contredit la cause la plus *swignante* du palais de justice de Montréal, Grignon, Roussel et leurs avocats débattent la question devant le juge Pierre Denault, de la Cour fédérale, chaîne stéréo à l'appui.

À 33 ans, Grignon est nouveau dans le métier de compositeur. Il compte néanmoins quelques succès, notamment avec Céline Dion, avec qui il a travaillé au milieu des années 80.

En août 1986, il compose pour Céline Dion une série de mélodies sur lesquelles un auteur devra venir greffer des paroles. Entre autres, M. Grignon compose «Chanson numéro 7», une musique dont il est particulièrement fier.

Voyant que Céline Dion et son gérant, René Angélil, ne sont pas intéressés à cette mélodie, il la fait parvenir à une dizaine de personnes. La mélodie, très rythmée, intéresse le gérant de Marie-Denise Pelletier, Allan Katz, qui trouve cependant qu'elle ne convient pas au style «ballade» de sa protégée.

Katz fait tout de même écouter ladite musique, avec une foule d'autres, à Jean-Alain Roussel qui doit faire les arrangements pour un disque de Marie-Denise Pelletier. Selon le témoignage de Katz, Roussel a eu en sa possession la cassette de la musique de Grignon pendant «une à trois semaines».

Finalement, personne n'achète la musique de Grignon, et elle reste sur ses tablettes... croit-il!

Car tout à coup, en février 1988, René Grignon reçoit un coup de fil intrigant: «Félicitations, René, tu as réussi à placer ta musique sur le disque de Martine Saint-Clair!» lui



Martine Saint-Clair

lance un ami qui connaissait sa composition. Puis, la chanteuse Marie Carmen l'appelle et lui dit qu'il s'est fait «voler» sa musique!

Grignon court chez le marchand de disques et se procure le dernier 33 tours de Martine Saint-Clair. Quand il entend *Tous les Juke-Box*, il est fou de colère. Il décide peu de temps après de poursuivre Roussel.

Le juge Pierre Denault, qui entend l'affaire, a eu l'occasion, tout comme les gens présents dans la salle d'audience, d'entendre à quel point le refrain de *Tous les Juke-Box* est semblable à la composition de Grignon.

Les deux pièces ont «une ressemblance indiscutable», note même Luc Plamondon, qui a composé les paroles de la chanson et qui a été interrogé hors cours dans cette affaire. L'auteur de chansons à succès explique, dans cet interrogatoire, que c'est le frère de Martine Saint-Clair qui lui a fait écouter la musique de Roussel en lui demandant d'écrire des paroles pour deux chansons.

L'avocat de Grignon, Me Gabriel Lapointe, a réussi à démontrer jusqu'ici, en plus de la similarité des mélodies, que Roussel a été en possession de la musique de Grignon et qu'il l'a écoutée pour la première fois au moins six mois avant que la chanson de Saint-Clair ne soit endisquée.

Roussel a, quant à lui, fait entendre d'autres chansons à la cour qui ont aussi des ressemblances avec *Tous les Juke-Box*, dont *Pour une histoire d'un soir* et *Born to run*. Sans avoir annoncé sa stratégie, on peut prévoir qu'il tentera de démontrer que plusieurs compositeurs ont eu une «inspiration» similaire à la même époque.